



Annexe 3

Rencontre avec les députés du Rhône (1^{er} semestre 2013)

Huit députés ont été sollicités ; six élus ont répondu favorablement à la demande d'entretien du Pacte Civique. Il s'agit de Thierry BRAILLARD (PRG), Pascale CROZON (PS), Georges FENECH (UMP), Pierre-Alain MUET (PS), Dominique NACHURY (UMP), Patrice VERCHERE (UMP).

L'entretien de 25 à 60 minutes portait initialement sur les thèmes suivants : les outils d'information et de consultation des citoyens, l'activité sur le terrain, l'activité à l'Assemblée Nationale, les déroulements de votes, la construction européenne, la question du non-cumul des mandats.

Deux ou trois membres du Pacte participaient à chaque rencontre au début de laquelle étaient présentés succinctement les objectifs et la démarche du Pacte Civique

Il se dégage de ces entretiens un certain nombre de **points communs**.

Une mission nationale

Le député représente sa circonscription, mais également la Nation tout entière. Détenteur d'un mandat national, il prend ses décisions et vote en fonction de l'intérêt de tous les français. Nous confirmons que les députés que nous avons rencontrés ont une conscience aiguë de leur rôle et de leur responsabilité.

L'information descendante

Le député utilise des outils plus ou moins développés ou sophistiqués pour rendre compte de son activité parlementaire :

- site internet, non interactif sauf dans un cas (la gestion d'un site interactif nécessite des moyens importants pour un intérêt discutable ; les citoyens peuvent s'exprimer par courriel),
- réseaux sociaux (tous)
- newsletter, lettre du député, pour certains
- réunions publiques (3 députés sur 6)
- réunions privées, souvent ciblées à l'initiative du député (agriculteurs, artisans ...)
- rencontres informelles : l'information est véhiculée lors de rencontres informelles sur les marchés, lors des fêtes et manifestations locales ... dont le rythme varie dans le temps selon les élus et la conception qu'ils ont de l'approche et de l'intérêt du terrain.

L'information montante

Les rencontres informelles constituent le moyen privilégié pour sonder les citoyens et prendre le pouls de l'opinion. Les députés s'efforcent, en général, de faire remonter les messages reçus auprès de leurs collègues concernés par le sujet.

Un autre vecteur d'information montante est constitué par les courriels (jusqu'à plusieurs centaines par jour), très majoritairement orientés vers des problèmes personnels ou locaux. Les députés s'attachent à ce que chaque courriel reçoive une réponse.

Les permanences permettent à tous les élus de rencontrer des citoyens :

- Les associations, les lobbys, d'autant plus actifs que le rôle du député à l'assemblée est important
- Les électeurs en quête de solutions pour résoudre des cas personnels.

Les députés apparaissent alors souvent comme des facilitateurs de dernier recours auprès du décideur public ou privé. En effet, il est constaté que les problèmes personnels, individuels et immédiats prennent de plus en plus le pas sur les questions d'intérêt général. Les députés se sont organisés (rôle des assistants parlementaires) pour répondre à cette fonction, qui n'a aucun rapport avec la fonction législative. Cette tâche monopolise un temps considérable des députés et de leurs équipes.

Deux députés seulement ont évoqué l'organisation de débats citoyens sur des sujets dont ils s'occupent en commission.

Le travail parlementaire

L'élu passe plus de temps dans sa circonscription (4 à 5 jours par semaine, dimanche compris) qu'à l'Assemblée (2 à 3 jours).

Le mardi demeure un jour prédominant tant pour la réunion hebdomadaire de groupe que pour la séance des questions au gouvernement. Cette dernière, trop souvent théâtralisée et médiatisée est vécue toutefois comme un moment important pour la démocratie.

L'image de foire d'empoigne donnée par ces séances ne doit pas être généralisée. Tous les députés ont insisté sur le sérieux du travail en Commission, et la qualité des débats qui s'y tiennent (écoute, respect des avis différents ...).

Les fonctions à l'Assemblée Nationale sont multiples et variées. Outre l'appartenance à une Commission, l'élu est membre ou exerce de nombreuses responsabilités dans divers groupes d'études, groupes d'amitié ou Délégations.

Chaque député est membre d'une Commission. Il ne travaille réellement que les textes qui s'y rapportent. Parmi les députés, certains ont un rôle particulier à l'intérieur de leur Commission (président, vice-président, rapporteur d'un projet de loi ...). Les remontées du terrain et les positions à prendre en Commission sont débattues à la réunion de groupe du mardi. Pour les questions extérieures à leur domaine, les députés interviennent peu, s'en remettant généralement aux avis de leur groupe politique.

Tous les députés pratiquent une discipline de vote au sein des groupes politiques sauf éventuellement pour les questions sociétales. Elle est en général plus souple quand le député est dans l'opposition.

Les travaux de Commission se tiennent généralement au même moment que les séances plénières, ce qui explique pour une bonne part l'absentéisme constaté lors de ces dernières.

L'éducation civique

Plusieurs députés ont cité, comme cause de la désaffection des citoyens vis-à-vis de la politique, leur manque d'éducation civique. L'un d'entre eux, joignant l'acte à la parole, pratique régulièrement, et avec un plaisir non dissimulé, des interventions dans les écoles et les lycées (mais pas dans les collèges : l'âge ingrat !)

L'Europe

La question européenne n'a pu être abordée dans tous les interviews. Les parlementaires qui se sont exprimés souhaitent une consolidation du projet d'Union Politique. La France n'est plus en position de demeurer à elle seule un pôle d'influence et décisionnel suffisant. Il est nécessaire de constituer une Europe plus forte. Ils constatent qu'un certain nombre de textes nationaux sont issus de règlements et directives européennes et notent que le lien entre le travail parlementaire national et le communautaire est quelque peu dichotomique. Ils prônent en général un accroissement du pouvoir des parlementaires européens face à la Commission.

Ces convergences n'évident pas certaines ***divergences***.

Le cumul des mandats

La question du cumul de fonctions exécutives locales (y compris intercommunales) et parlementaires divise les députés rencontrés (à quelques nuances près : 3 pour et 3 contre, leur pratique étant cohérente avec leur discours). Pour certains, un parlementaire sans responsabilité locale risque de devenir un professionnel de la politique, déconnecté de la réalité de terrain. Par ailleurs, il ne faut pas paupériser les élus et la question du cumul des indemnités ou d'autres fonctions dans des organismes « satellites » ou professions demeure. Enfin, certains considèrent qu'ils sont mieux écoutés localement du fait de leur mandat parlementaire.

Pour d'autres, le cumul d'un mandat exécutif (gestion et résolution des problèmes) et d'une mission de parlementaire (rôle d'alerte, de vigie) est contraire à la nécessaire séparation des pouvoirs. De plus, la gestion des affaires du pays étant devenue complexe, il est nécessaire, selon eux, que le parlementaire exerce à plein temps sa fonction de député. Par l'application du non-cumul, le pouvoir serait ainsi mieux partagé, le renouvellement assuré, la diversité et les profils mieux représentés. Le cumul impose la délégation le plus souvent à des administratifs ou technocrates ; ce qui peut être considéré comme un manque de respect envers l'électeur.

Exercer un mandat local constitue, selon certains, une formation intéressante *avant* de solliciter un mandat national.

La nécessité d'un nouveau statut de l'élu, permettant de diversifier l'origine sociale des parlementaires, est soulignée par plusieurs députés.

Le travail à l'Assemblée Nationale est trop souvent calqué sur le cumul des mandats. Le mandat unique donnerait plus de temps et donc une meilleure implication dans l'étude des textes qui sont proposés et soumis au vote. Certains, y compris des non-cumulards, déplorent le peu de temps qu'ils ont à consacrer à ces travaux personnels, du fait de leur travail de terrain. Ça laisse imaginer le travail parlementaire réel fourni par un « gros » cumulard !

Le rôle du parlement

Certains parlementaires dénoncent une tendance croissante à trop légiférer, ou inutilement, ce qui constitue un gâchis de temps et d'argent.

Par delà cette question, et dans le cadre de nos Institutions actuelles, des élus s'interrogent sur le pouvoir réel du Parlement et l'indispensabilité du Sénat. La possibilité de le fusionner avec le CESE est évoquée par un député.

Mise à part la séance hebdomadaire des questions au gouvernement, la mission de contrôle du député n'est pas toujours exprimée avec la même intensité.

Certains (surtout d'opposition) déplorent le peu de pouvoir accordé au Parlement, en particulier le fait que les propositions de loi émanant des parlementaires sont rarement validées par le gouvernement.

Le poids des lobbys auprès des députés est ressenti par certains comme inévitable. Selon d'autres, une méfiance a priori s'impose, comme vis-à-vis de tous les « spécialistes ».

A l'issue de ces entretiens, il convient de s'interroger sur le rôle et la place du député.

1/ L'initiative des lois relevant essentiellement du gouvernement, le travail parlementaire est réducteur. La discussion autour d'un projet de loi et des amendements se situe trop souvent à la marge. Un député est-il celui qui vote des lois selon les orientations de son parti ? Quelle est réellement la part de sa participation personnelle à l'élaboration collective des lois ?

2/ Un parlementaire national passe, *au mieux*, 40% de son temps à remplir sa fonction législative. Le reste de son temps est consacré à des problèmes « de terrain » (y compris l'activité partisane locale). Cette présence dans la circonscription n'a pas qu'une fonction électoraliste : le député remplit un rôle de médiateur / facilitateur qui semble indispensable. Or les citoyens sont déjà représentés sur le plan local dans les différentes strates territoriales. Dans quelle mesure le député doit-il être le porte-parole de revendications locales, voire individuelles ? À cet effet, est-il aussi ou moins important d'être à Paris que de participer aux manifestations locales ? D'autant plus que cette présence locale n'est en général pas utilisée pour consulter en profondeur les citoyens sur les sujets en débat à l'Assemblée Nationale. Le coût exorbitant payé par la collectivité pour assurer l'ancrage territorial des députés mérite réflexion et débat.

3/ Que penser, dans ce contexte, du cumul des mandats ? La possibilité de participer à des assemblées locales sans mandat exécutif, comme le pratiquent généralement les non-cumulards, n'est-elle pas suffisante pour leur assurer une bonne connaissance des réalités du terrain ? Le cumul des mandats diminue encore le peu de temps consacré par les parlementaires à leur travail législatif. Ne frise-t-on pas l'aberration ? Allons plus loin : ne serait-il pas plus efficace pour la démocratie, et moins coûteux pour la collectivité, de diviser par 2 le nombre de députés en leur imposant de se consacrer à 100% à leur fonction parlementaire, quitte à leur donner les moyens matériels de constituer autour d'eux des équipes plus fournies et plus compétentes ? *Cette idée a été évoquée par l'un des députés que nous avons rencontrés.*

4/ Élu sur une étiquette politique et des engagements nationaux, le député est également censé représenter son territoire. Comment prend-il l'avis de ses électeurs ? Essentiellement par le biais de discussions informelles « *sur le terrain* », beaucoup plus accessoirement par la lecture des courriels qu'il reçoit et par l'organisation de réunions publiques. Que valent ces méthodes en termes de qualité démocratique ? Permettent-elles l'expression de toutes les catégories d'électeurs et la délibération citoyenne ? Nous en sommes très loin ! La même question se pose sur la manière dont les députés rendent compte de leur mandat. Est-il de bonne qualité démocratique qu'ils ne le fassent, pour la plupart, qu'en fin de législature ?

5/ Une mission essentielle de l'Assemblée est de contrôler les autres pouvoirs. Ce contrôle vise en priorité à garantir les libertés des citoyens, le respect des règles démocratiques et la bonne utilisation de l'argent public. Les moyens alloués à l'Assemblée Nationale (questions au gouvernement, commissions d'enquêtes, etc ...) lui permettent-ils d'exercer ce contrôle efficacement ?

6/ Les Français sont conscients que les choix des députés en matière de loi sont de plus en plus contraints par des décisions européennes ou par la mondialisation. De ce fait, ils s'interrogent sur le pouvoir des politiques nationaux et sur leur capacité et volonté à travailler en étroite coopération avec les élus européens. Qu'en est-il précisément et quelles conséquences doit-on en tirer sur le travail parlementaire et le fonctionnement de nos Institutions ?

7/ Enfin, et en guise de conclusion, les Français ne sont plus dupes des promesses que leur font les politiques et, de plus en plus, rejetent en bloc les Institutions et les acteurs qui les animent (« tous pourris » !). Comment les députés peuvent-ils lutter contre ces tendances délétères ? N'ont-ils pas un rôle pédagogique essentiel pour réconcilier les Français avec la politique ? Leur position charnière entre le local et le national leur permettrait notamment de relayer, consolider et appuyer (en légiférant si nécessaire) toutes les initiatives locales de réponse à la crise (échanges de services, monnaie locale, circuits courts, activités intergénérationnelles, expériences dans les domaines de la production, du recyclage, de la gratuité ...). Au-delà de leur comportement individuel (dont l'enjeu n'est pas négligeable), d'importantes réformes institutionnelles apparaissent nécessaires pour favoriser cette réconciliation.